

RÉFORME : FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La réforme de la facturation électronique en France constitue une transformation majeure des pratiques financières et fiscales, imposant aux entreprises une transition progressive vers des échanges dématérialisés et normés.

Pour rappel, la facture électronique est émise, transmise et reçue sous format dématérialisé, structuré et lisible automatiquement par des systèmes informatiques. Elle repose sur un format normé garantissant l'authenticité et l'intégrité de son contenu.

L'instauration progressive de la facturation électronique en France s'inscrit dans une trajectoire législative structurée à partir de la loi des finances pour 2020, avec son article 153¹, ayant posé les bases de la réforme, suivi par l'article 26² de la loi des finances rectificative pour 2022 établissant un calendrier initial de déploiement. Ce dernier a été revu par l'article 91³ de la loi des finances pour 2024 repoussant l'**obligation de réception** des factures électroniques à septembre 2026 pour toutes les entreprises, et l'**obligation d'émission à septembre 2026** pour les grandes entreprises/ETI⁴, puis **septembre 2027** pour les PME et microentreprises.

SCHÉMA OPÉRATIONNEL ET EXIGENCES DE TRANSMISSION DES DONNÉES

La réforme de la facturation électronique introduit un dispositif plus intégré et transparent, en redéfinissant le rôle des différents acteurs du processus et en modifiant les modalités de transmission des données à l'administration fiscale.

INTERVENANTS

Fournisseur : émet la facture et en encaisse le montant

Client : reçoit la facture et en règle le montant

Opérateur de dématérialisation (OD) : Les OD permettent de numériser et d'extraire automatiquement les données contenues dans une facture en format papier pour en créer une facture dématérialisée intégrée dans le système d'information (SI) de l'entreprise. Ils facilitent également les échanges dématérialisés entre fournisseurs et clients.

Plateforme agréée (PA), anciennement Plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) : Seules les PA peuvent communiquer directement avec le PPF. Elles ont pour mission de contrôler la conformité des factures aux formats normés UBL, CII ou Factur-X, de réaliser les vérifications techniques, puis de transmettre les documents au PPF.

Portail public de facturation (PPF) : Le PPF est un outil central mis en place par l'État afin de centraliser et transmettre aux services fiscaux, de manière continue, les factures et données relatives aux transactions. Il remplace ainsi la dépendance exclusive aux déclarations périodiques de TVA (mensuelles ou trimestrielles), en apportant une visibilité en temps réel sur les flux économiques.

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039684090

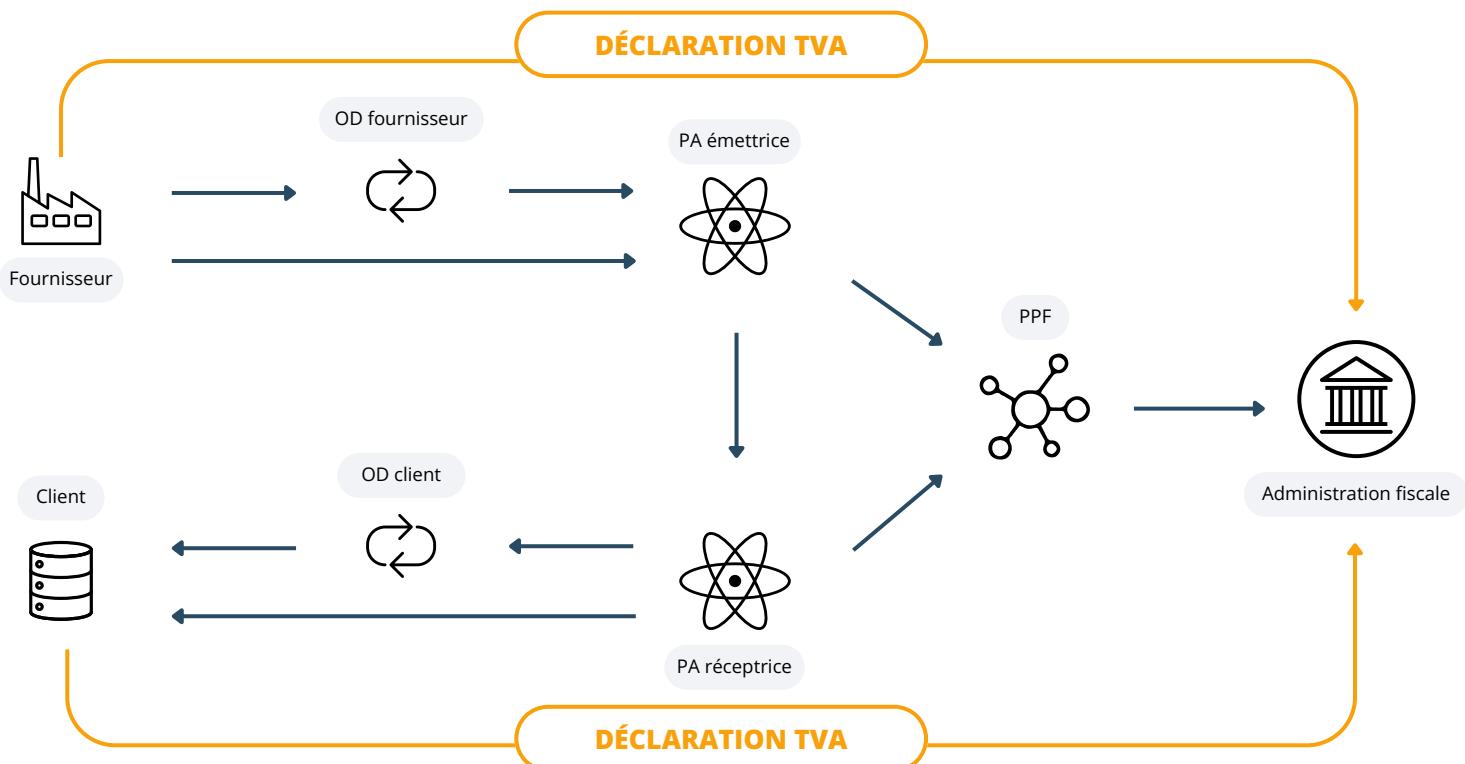
² https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000046186698

³ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000048727444

⁴ Entreprise de Taille Intermédiaire

PROCESSUS DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE

À la différence du processus traditionnel, la réforme prévoit que le fournisseur achemine la facture via une **Plateforme Agréée (PA)** selon le processus simplifié suivant :



Lorsque l'émetteur recourt à un **opérateur de dématérialisation (OD)**, celui-ci peut convertir la facture au format électronique structuré requis, puis la transmettre à sa PA émettrice, qui en contrôle la conformité avant de l'adresser au **Portail Public de Facturation (PPF)**. À défaut d'OD, le fournisseur peut envoyer la facture directement à sa PA émettrice, laquelle se charge de la mise au format agréé et de son acheminement vers le PPF.

L'administration fiscale centralise, via le PPF, les factures émises et utilise les données collectées pour automatiser le pré-remplissage des déclarations de TVA des organismes assujettis.

LES FLUX

E-invoicing

Obligation, pour toutes les transactions entre assujettis établis en France (entreprises-B2B ou gouvernement-B2G), d'émettre et de recevoir une facture au format électronique structuré, intégrant l'ensemble des mentions légales obligatoires, chacune devant figurer à un emplacement prédéfini au sein du document.

E-reporting

Obligation de transmettre à l'administration les données pour toutes les transactions réalisées avec un acteur établi hors de France ou dans le cadre d'une relation B2C et ne faisant pas l'objet d'une facture électronique.

Les deux autres sont :

Cycle de vie

Communication à l'administration fiscale des informations sur le statut de la facture au cours de son traitement. Le Portail Public de Facturation (PPF) impose quatre statuts obligatoires — déposée, rejetée, refusée et encaissée — tandis que les autres statuts demeurent facultatifs.

Annuaire

Consultation et mise à jour de l'annuaire, géré par le Portail Public de Facturation (PPF) qui constitue une base de données recensant les adresses électroniques des assujettis destinataires des factures.

DÉFIS ET IMPLICATIONS DE LA REFORME

La mise en œuvre de la facturation électronique impose aux organismes assujettis de relever plusieurs défis majeurs. Ces enjeux, à la fois techniques, organisationnels et réglementaires, conditionnent leur capacité à se conformer efficacement à la réforme tout en optimisant leurs processus.

Adaptation technique et opérationnelle

La mise en place de systèmes compatibles avec les formats agréés (UBL, CII, Factur'X) et l'intégration des échanges via PA et PPF nécessitent des investissements IT et des ajustements des processus internes.

Gestion du changement et formation

Les collaborateurs doivent être formés aux nouveaux outils, procédures et exigences réglementaires.

Sécurité et confidentialité des données

La dématérialisation accrue implique de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données échangées, sous peine de risques juridiques et opérationnels.

Impact sur la relation fournisseur - client

Le passage par des intermédiaires (PA, PPF) modifie les modalités d'échange, pouvant nécessiter une coordination renforcée entre partenaires commerciaux.

GAINS OPÉRATIONNELS, FINANCIERS ET RÉGLEMENTAIRES

Efficacité opérationnelle

L'automatisation des échanges de factures et l'intégration directe dans les systèmes comptables réduisent les tâches manuelles, les erreurs, les délais de traitement et les coûts.

Visibilité et contrôle financier

Le suivi en temps réel des factures et des paiements permet un meilleur pilotage de la trésorerie et une gestion proactive des impayés.

Facilitation des déclarations fiscales

Le pré-remplissage des déclarations de TVA à partir des données collectées améliore la précision et réduit la charge administrative.

Renforcement de la relation fournisseur - client

Des échanges plus transparents et standardisés favorisent la confiance et fluidifient les processus commerciaux.

Conformité

Respect garanti des obligations réglementaires et réduction des risques de sanctions ou de redressements fiscaux.



LA CONFORMITÉ À LA REFORME : UNE OBLIGATION PORTEUSE D'OPPORTUNITÉS

La conformité à la réforme de la facturation électronique n'est plus une option, mais une nécessité incontournable pour toutes les organisations assujetties. Au-delà de l'obligation réglementaire, cette transition offre une opportunité d'optimiser les processus financiers, de réduire les coûts administratifs et d'améliorer la transparence des échanges commerciaux. En adoptant rapidement ces nouvelles normes, les entreprises renforcent leur compétitivité et gagnent en agilité dans un environnement digital en pleine mutation.

En tant que cabinet de conseil spécialisé dans le secteur de l'assurance et expert en conformité et data, nous accompagnons nos clients pour naviguer sereinement dans cette transformation.

Nous mettons à leur service une connaissance approfondie des réglementations ainsi qu'une expertise en gestion des données et une bonne compréhension des processus métiers.

**RENDEZ-VOUS PROCHAINEMENT
POUR UN NOUVEL ÉCLAIRAGE...
ET N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
POUR VOS BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT**

CONFORMITE REGLEMENTAIRE - DATA MANAGEMENT - GESTION DE PROJET - FORMATION & SENSIBILISATION



Cabinet de conseil en Organisation et Systèmes d'Information

Créer de la valeur et s'engager sur la réussite.

Ensemble.

